



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE  
DE LA POLICE NATIONALE  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RODÉOS URBAINS DANS L'AGGLOMÉRATION PALOISE : LE PRÉFET PRONONCE L'INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS ANNONCÉS

à Pau, le 16 avril 2024

Depuis plusieurs semaines, des rassemblements de « rodéos urbains » et de « runs » nocturnes sont organisés, de manière illégale, dans plusieurs communes de l'agglomération paloise.

Afin d'endiguer ces rassemblements, samedi 13 avril dernier, la direction interdépartementale de la Police nationale des Pyrénées-Atlantiques (DIPN 64) a mené une opération de contrôle « anti-rodéos » dans la zone du Mail à Lons. Cette action a été diligentée à la suite de plaintes de la part des habitants du quartier dont la tranquillité est perturbée par des nuisances sonores et des comportements dangereux sur la voie publique, créant d'importants troubles à l'ordre public. Cette opération a permis de procéder aux contrôles des participants et des spectateurs venus encourager cette pratique dangereuse. Malgré ces mesures, des appels aux rassemblements ont été lancés pour le samedi 20 avril 2024.

**Ces manifestations générant des troubles importants à l'ordre public et présentant un danger en termes de sécurité routière, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a décidé, par arrêté préfectoral de ce jour, d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules à moteur à des fins de démonstration ou de course sur la voie publique ou voie ouverte à la circulation publique.**

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

##### Pôle communication (réservé à la presse)

###### • En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

###### • En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

[pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64    

**Ainsi, le rassemblement de personnes et de véhicules à moteur à des fins de démonstration ou de course sur la voie publique ou voie de circulation publique est interdit du samedi 20 avril 2024 à 20h00 au lundi 22 avril 2024 à 5h00.**

**Cette interdiction concerne les communes de Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Lescar, Lons et Pau.**

En cas de non-respect de la réglementation, des sanctions sont prévues par le code pénal, et des contrôles seront effectués par les forces de l'ordre pour s'assurer du respect de l'interdiction.

**- BILAN DE L'OPÉRATION MENÉE LE SAMEDI 13 AVRIL 2024 PAR LA DIPN64 -**

65 véhicules et 35 personnes contrôlés.

15 contraventions concernant l'état des véhicules relevées.

1 immobilisation pour infraction au bruit, équipement et transformation de véhicule.

Evacuation de la zone et gestion des flux avec l'aide du drone.

Pour rappel, les peines encourues :

- 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende ;

- confiscation obligatoire du véhicule ;

- perte de 6 points du permis de conduire.

Des circonstances aggravantes peuvent augmenter la peine encourue jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

\*\*\*\*

Pour lutter efficacement contre cette pratique dangereuse des rodéos qui crée une mise en danger et/trouble la tranquillité publique, la population est invitée à signaler tout évènement à la Police nationale en composant le 17 ou en se rendant sur le site internet « MA SECURITE » :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>